

COMMUNIQUE



Installation du nouveau Conseil de Développement de m2A

Créé en 2003 par Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), le Conseil de Développement est une assemblée de citoyens qui contribuent activement à la gouvernance de l'Agglomération au regard de ses missions consultatives et de sa force de proposition. A l'occasion de l'assemblée plénière du jeudi 28 novembre 2024, Fabian Jordan, Président de m2A, a officiellement lancé la nouvelle mandature du Conseil de Développement de m2A pour la période 2024-2027. Le Conseil de Développement se compose désormais de 128 habitants et travailleurs volontaires pour participer avec m2A à la co-construction de son action au bénéfice de tous. A sa tête, Philippe Aubert a été renouvelé et désigné comme Président de cette instance démocratique.

Le Conseil de Développement de m2A, une instance de citoyens investis



Pour Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) et son Président Fabian Jordan, le Conseil de Développement s'inscrit dans l'ADN de démocratie participative du territoire. Il a été créé en 2003 avant même d'être rendu obligatoire par les textes de loi. Il fait partie du pacte de gouvernance de l'Agglomération et joue un rôle actif, comme en témoigne la création de la 1^{re} saisine citoyenne de France en juillet 2022.

Le Conseil de Développement, c'est :

- une assemblée de citoyens, et d'acteurs du territoire,
- une instance intercommunale de démocratie participative, prévue par la loi,
- **une instance consultative** qui constitue une force de proposition pour les élus du territoire,
- **un laboratoire d'idées**, un espace de dialogue, de rencontres, entre acteurs divers sur des questions d'intérêt général.



Ses missions:

- **faciliter la participation citoyenne** et recueillir les points de vue de chacun (citoyens, experts, élus),
- proposer une expertise dans l'élaboration des politiques publiques de m2A,
- **créer des espaces de rencontres et de dialogue** avec les différents acteurs du territoire.

Pour ce faire, il est composé de 150 membres maximum, âgés de 18 ans ou plus, travaillant ou habitant sur le territoire de m2A, sans mandat électif en cours. Les membres s'engagent pour une mandature de 3 ans.

Le Conseil de Développement se mobilise autour de plusieurs collèges, sous l'égide d'un Président :

- **des citoyens volontaires** : 40 membres (31%),
- **des habitants** désignés par les communes de l'Agglomération : 45 membres (35%),
- des représentants d'associations et d'institutions du territoire : 34 membres (27%),
- **des personnalités qualifiées** : 9 membres (7%).

Le Conseil de Développement se réunit :

- en assemblée plénière 3 à 4 fois par an,
- en groupes de travail sur différents thèmes liés à des saisines.

Pour la mandature 2024-2027, il est ainsi composé de 128 membres, dont 67 nouveaux, et sa présidence est assurée par Philippe Aubert, renouvelé dans ses fonctions sur désignation de Fabian Jordan, Président de m2A.



Le Conseil de Développement, contributeur de l'action de m2A sur le territoire

Il existe:

- plusieurs modalités de saisine du Conseil de Développement :
 - la saisine : par des élus de m2A,
 - l'auto-saisine : par ses membres eux-mêmes.
 - la saisine citoyenne : par des citoyens (créée sous la mandature du Conseil de Développement 2021-2024),
- plusieurs types de contributions du Conseil de Développement :
 - des avis remis à la collectivité,
 - des actions de sensibilisation de la population,
 - la participation aux instances du territoire pour faire entendre l'expertise d'usage (forums de m2A, ateliers-projets, Conseil de Développement de la Collectivité européenne d'Alsace, Conseil d'exploitation de la Régie de l'Eau m2A...), mais aussi des rencontres avec des acteurs du territoire (Soléa, l'EuroAirport, la Filature, la Chambre régionale des comptes...).

L'ensemble des contributions sont consultables sur le site **www.m2a.fr/conseil-developpement.**

Contact Presse m2A: Orlane Foucault - 06 45 86 16 47 - orlane.foucault@m2A.fr